

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016
(accusé de réception du 28/09/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse - Année 2016

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 47 449 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2016 les subventions ci-dessous :

Associations	Imputations budgétaires	Intitulé	Propositions
MPT d'Ergué Armel	6574.7102.422	Formation animateur jeu	1 925 €
MPT d'Ergué Armel	2041.90007.422	Création d'une ludomobile (participation à l'achat d'un véhicule)	10 000 €
MJC Kerfeunteun	6574.7102.422	Participation au salaire du directeur de la MJC de Kerfeunteun	25 000 €
MPT de Penhars	6574.7102.422	Chantier éducatif européen (Serbie)	1 000 €
Espace Associatif	6574.7102.422	Formation des bénévoles sur le Handicap	6 000 €
Association du Quartier du Corniguel	6574.7102.422	Echange culturel en Mayenne : déplacement de la chorale	975 €
		Achat de petit matériel	599 €
Gwennili	40.6574.710.7101	Aide au départ de 3 quimpérois (stage professionnel en Europe)	1 950 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT d'Ergué Armel ;
- MJC de Kerfeunteun ;
- MPT de Penhars ;
- L'Espace Associatif.